

# CONTRAT ŒUFS – ENGAGEMENT ANNEE 2021



**Producteur :** Stéphane Disdet  
7 domaine de Saint Leu  
94520 Périgny sur Yerres  
[stephane\\_disdet@yahoo.fr](mailto:stephane_disdet@yahoo.fr)

## Adhérent(es) du Panier à Salades Amap de Draveil

Nom : ..... Prénom : .....  
Tel. : ..... Courriel : .....@.....

Les signataires du présent contrat s'engagent, pour les livraisons le 8 janvier puis toutes les semaines paires de 2021, à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://www.amap-idf.org>), à savoir :

### Engagements de l'adhérent :

- *f* ré-financer la part de production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement)
- Venir chercher sa part de production d'œufs la semaine choisie sur le lieu de livraison.
- Gérer ses retards et ses absences et prévenir l'équipe Accueil-Livraisons au 07 83 47 57 01 ou par mail à : [livraison@lepanierasalades.org](mailto:livraison@lepanierasalades.org)
- Apporter une ou plusieurs boîtes d'œufs vides à remplir suivant son contrat. Les œufs étant livrés par plateau de 30.

### Engagements du producteur :

- Livrer chaque quinzaine des œufs bio de qualité frais, issus de son élevage (dans la mesure du possible, les œufs seront extra-frais, c'est-à-dire à moins de 9 jours après la ponte). La date de ponte sera communiquée à la livraison.
- A produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Être présent, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- A chaque changement de bande (vers 18 mois ou plus), les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio.

### Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

### Planning des livraisons :

Première "part de ponte" le 8 janvier, puis en semaines paires, les 15 et 29 janvier, 12 et 26 février, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin, 2, 16 et 30 juillet, 13 et 27 août, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 17 décembre.

**Soit 26 livraisons.**

### Prix de la part de production d'œufs et modalités de règlement :

Prix d'un panier d'œufs (une part de ponte) : **3 €.**

*A noter : Un panier constitue une "part de ponte" d'œufs. Celle-ci dépend donc du partage de la production d'œufs réalisée entre amapiens. La production est plus abondante au démarrage d'une nouvelle bande avec de jeunes poules pondeuses, puis ira naturellement en décroissant lorsque les poules seront en fin de carrière (vers 18 mois ou plus selon la qualité des pondeuses). Les parts seront donc ajustées en fonction de cette donnée. Pour approximation, il faut compter sur 6 œufs en moyenne*

sur l'année, avec plus d'œufs en démarrage d'un nouvel élevage et moins d'œufs en fin de carrière des poules avant un changement de bande.

**Soit pour la souscription d'un panier (une part de ponte) : 78 € annuel**

Il est possible de prendre plusieurs paniers.

**Nb de paniers souhaités : \_\_\_\_\_ Prix : 78 € x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ €**

**Règlements par chèque(s) à l'ordre de "Ferme de Villezanges". Paiement en un ou deux chèques.**

**Les chèques doivent être tous remis au moment de la signature du présent contrat. Pour un paiement en deux chèques, répartir en 50% / 50%.**

**Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau.**

Les contrats (**en double exemplaire, merci d'avance!**) doivent être remis lors des livraisons ou par courrier aux personnes référentes :

Zaninotto Thérèse 38 rue Félix Faure 91270 Vigneux sur Seine ou

Estrade Gabriel 13 rue du Clos 91210 Draveil

Chèque retiré en janvier 2021	Banque	N°	Montant
Chèque retiré en juillet 2021	Banque	N°	Montant

**Livraison des paniers :**

Jour : **vendredi** / Horaires : **19h00 - 20h00** (ou 18h30-19h30 si le Port aux Cerises ferme à 20 heures)

Lieu : **Draveil Buvette du Port aux Cerises** ou tout autre local mis à notre disposition par la ville de Draveil.

**Nom et prénom de l'adhérent :**

**Nom du producteur : Stéphane Disdet**

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

Signature :